



Preavis non effectue paye et maladie

Par **banquise008**, le **13/02/2011** à **21:13**

Bonjour, rnJe suis actuellement en préavis non effectué et payé. Je viens d'être malade pendant une semaine, donc j'ai eu un arrêt de travail. Mon employeur m'a déduit le montant des indemnités journalières et c'est tout. Or, le droit du travail dit que le préavis doit être payé pendant la maladie. rnDonc, que me doit mon employeur ? rnMerci rnMichelle

Par **P.M.**, le **13/02/2011** à **22:33**

Bonjour, rnLe Code du Travail ou la Jurisprudence ne disent pas que le préavis doit être payé pendant la maladie mais que l'arrêt-maladie n'en repousse pas le terme... rnSi l'employeur vous a quand même versé l'indemnité de préavis pendant la période de maladié mais en déduisant les Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale que vous avez perçues directement, je ne vois personnellement rien d'anormal sauf une disposition qui m'aurait échappé...